

l'automobile. En outre, un projet plus concret, celui du groupe Pechiney-Ugine-Kuhlmann, offre des débouchés importants pour les investissements à moyen terme.

i) Robotique

La France occupe le quatrième rang en ce qui concerne la mise au point des techniques de la robotique, après le Japon, les États-Unis et la Suède. À l'heure actuelle, les entreprises canadiennes possèdent peu de capacités dans ce secteur et elles viennent à peine de commencer la production limitée de robots industriels. Les possibilités de croissance dans ce secteur sont considérables: on prévoit que, d'ici 1990, les robots industriels rapporteront chaque année 3 milliards de dollars aux États-Unis, 2 milliards au Japon et 1 milliard à l'Europe.

Actuellement, les principaux utilisateurs sont les industries de l'automobile et du matériel électrique lourd, mais on s'attend à ce que des industries comme celle de la transformation des ressources, de l'assemblage et de la métallurgie suivent le même exemple. Pour conserver la compétitivité d'un certain nombre d'industries de fabrication, il nous faudra accroître l'utilisation des robots industriels et d'autres formes d'automatisation. Les entreprises canadiennes pourraient tirer grand parti des accords de licence et de coentreprise avec des firmes françaises.

ii) Matériel d'exploitation minière

Le Canada prévoit effectuer des travaux considérables d'exploitation du charbon et désire favoriser les retombées industrielles et régionales de ces grands projets. L'approvisionnement de machines et de matériel d'extraction souterraine du charbon constitue donc un secteur prometteur pour la coopération industrielle. Il y aura des débouchés particulièrement intéressants pour les entreprises canadiennes qui fabriquent des machines et du matériel reliés aux méthodes d'exploitation par longues tailles, notamment les machines de traçage, les haveuses et chargeuses de charbon, les charrues universelles et les camions navettes.

iii) Automobile

L'industrie française des pièces d'automobile est très bien implantée et investit des sommes considérables dans la recherche et le développement. Depuis l'acquisition par Renault de 46% des actions de AMC, les débouchés pour la coopération industrielle dans le secteur des pièces d'automobile sont des plus prometteurs. Renault applique un programme visant à encourager le transfert de techniques de ses fournisseurs français actuels aux entreprises canadiennes. Ce programme a donné de modestes résultats jusqu'à présent, mais Renault a indiqué que les progrès se poursuivent.

On met l'accent sur le transfert des techniques par le biais des activités suivantes: 1) accords de licence, 2) coentreprises et 3) investissements directs. On encourage les entreprises françaises désireuses de pénétrer le marché nord-américain à choisir le Canada comme lieu d'investissement, en raison des retombées qui pourraient découler du

Pacte de l'automobile, du Programme de remise des droits de douane et des ententes sur l'admission en franchise, si ces dernières établissaient des usines de fabrication au Canada.

iv) Fonderie d'aluminium

Pechiney-Ugine-Kuhlmann, qui a été nationalisée récemment, est l'un des premiers groupes industriels en France qui s'occupent d'exploitation minière, de métallurgie, de produits chimiques et de combustibles nucléaires. Il est le premier producteur d'aluminium en France et le quatrième au monde. Pechiney recherche des emplacements appropriés pour de nouvelles fonderies, surtout parce que les coûts de l'énergie et les problèmes reliés à l'environnement influent directement sur certaines fonderies dans le monde. PUK a une option sur un terrain à Bécancour, au Québec, pour l'établissement d'une fonderie et il a engagé des négociations avec Hydro-Québec en ce qui concerne les coûts relatifs à l'hydro-électricité. Au cours d'une visite en avril 1982, le premier ministre Mauroy a assisté à la signature du contrat d'électricité. Des études de faisabilité portant sur ce projet de 1 milliard de dollars viennent d'être terminées. Un accord final France-Québec devrait être signé en juin 1983.

4. Secteur de l'énergie

La France ayant l'intention de réduire considérablement sa consommation de pétrole et de diversifier les approvisionnements en énergie, le Canada trouvera ici des débouchés considérables quant aux investissements directs dans notre pays et au transfert de techniques. Comme les Français participent à la production de ressources dans des pays étrangers, y compris le Canada, il existe des possibilités à moyen et à long termes d'exportation ainsi que de coopération, notamment dans la mise au point de techniques. Au Canada, les Français sont actifs surtout dans les domaines du charbon, de l'uranium et du gaz naturel (voir le chapitre 4, Ressources énergétiques).

5. Télécommunications et traitement de l'information

Les gouvernements canadiens et français reconnaissent qu'ils doivent conserver leur supériorité respective dans les secteurs des télécommunications et du traitement de l'information pour assurer la viabilité et la vitalité de leur propre économie.

En 1974, le premier ministre Trudeau et le président Giscard d'Estaing ont convenu d'intensifier les relations dans le secteur des télécommunications. En février 1977, le ministre canadien des Communications et le ministre français des PTT ont approuvé un plan d'action dans les cinq secteurs suivants: échange de renseignements, échange de personnel, utilisation conjointe d'un satellite «Symphonie», commutation par paquets et coopération industrielle.

Mis à part le partage de certains travaux de recherche et de certains renseignements sur les normes de communication par ordinateur et sur la recherche sur le comportement, ainsi que l'établissement pro-